



LE DISPOSITIF
D'INTERVENTION EN
SUBVENTION GLOBALE
Fonds Social Européen
du Conseil Général de
l'Ariège
2008-2010

Le cadre stratégique du Programme Opérationnel national FSE « Compétitivité Régionale et Emploi » 2007-2013

AXE 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations

Mesure 3.1 : Cohésion Sociale

3.1.3 Appuyer les politiques d'insertion des Départements

Dispositif Subvention Globale FSE du CG 09 :

Améliorer les parcours d'insertion des publics accompagnés par les SIAE (E.I et ACI) et l'accompagnement professionnel des contrats aidés, en lien avec le développement économique local, afin de favoriser l'accès à l'emploi durable.



UNION EUROPÉENNE

LE CADRE FINANCIER

Plan de financement du dispositif de subvention globale FSE 2008-2010 :

Montant FSE : 1 244 040 €

**Co-financement apporté par le CG 09
(organisme intermédiaire) : 1 530 900 €**

Dépenses totales : 2 774 940 €

Taux de co-financement FSE : 45 %



UNION EUROPÉENNE



OBJECTIFS STRATEGIQUES DU DISPOSITIF SG FSE



Favoriser l'accès à l'emploi durable des publics en difficulté d'insertion grâce à :

- L'amélioration de l'accompagnement des parcours d'insertion, pour les publics éloignés de l'emploi, qui sont accueillis dans les SIAE (E.I et ACI)
- Le renforcement de l'accompagnement pré-professionnel et professionnel des publics spécifiques aux contrats aidés
- Convention ANPE 09-CG 09, déclinaison locale de l'Accord-Cadre entre l'ADF et l'ANPE (2006-2008)



LES TYPES D'OPERATIONS



• **Accompagnement des publics en chantiers d'insertion**

o

l'élaboration et le suivi des étapes du parcours d'insertion par les tuteurs sociaux,

o l'évaluation et l'acquisition des compétences professionnelles pour permettre l'intégration dans le chantier d'insertion, en interface avec les encadrants techniques,

o

Accompagnement des salariés en entreprise d'insertion

o La mise en œuvre d'un parcours d'acquisition de compétences professionnelles, d'intégration dans l'entreprise

o

Afin d'optimiser les sorties positives de l'ensemble des salariés accueillis chaque année.



LES PUBLICS CIBLES



Bénéficiaires du RMI, personnes handicapées et bénéficiaires d'autres minima sociaux

Publics identifiés en capacité de se mobiliser dans un parcours d'insertion professionnelle, grâce au diagnostic effectué préalablement aux contrats aidés

Dans chaque convention, une proportion de 50 % minimum de BRMI dans les publics accompagnés par les SIAE est demandée.